

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 22 février 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **CHL-030-15645/24/BM**

### **■ Approbation d'une convention avec les compagnons bâtisseurs et EDF relative à l'amélioration thermique des logements des retraités du parc privé 83815**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°CHL 006-9745/21/BM du 15 avril dernier, le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé une convention avec les Compagnons Bâtisseurs afin de mettre en place un projet expérimental relatif à l'amélioration thermique des logements des retraités du parc privé, qu'ils soient locataires ou propriétaires occupants.

Ce projet a été renouvelé par délibération CHL-016-15058/23/BM du 7 décembre 2023 avec une extension sur l'ensemble du territoire métropolitain. EDF souhaite poursuivre son soutien et continuer à s'impliquer dans ce projet. Des informations pourront être échangées avec les agents métropolitains pour faciliter le diagnostic établi par les Compagnons Bâtisseurs. Il est également proposé de fournir du matériel aux Compagnons Bâtisseurs ainsi que des kit éco-gestes pour chaque ménage aidé. Cet investissement est un plus dans ce projet et la communication autour de celui-ci sera renforcée. Aussi, une convention est proposée pour valider leur participation et définir les engagements de chaque partie, sans remettre en cause, ni modifier le projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°90-449 du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement ;
- La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
- Le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 062-544/16/CM du 30 juin 2016 relative au transfert conventionnel des compétences départementales ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération CHL 006-9745/21/BM du 15 avril 2021 relative à la convention partenariale avec les Compagnons Bâtisseurs pour un projet expérimental d'amélioration thermique de certains logements ;
- La délibération CHL 005-10369/21/BM du 15 octobre 2021 relative à la convention partenariale avec les Compagnons Bâtisseurs et EDF relative au projet expérimental d'amélioration thermique des logements des retraités du parc privé ;
- La délibération CHL-016-15058/23/BM du 07 décembre 2023 relative à la convention avec les Compagnons Bâtisseurs pour l'amélioration thermique de certains logements.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Qu'il est nécessaire d'établir une convention de partenariat avec les Compagnons Bâisseurs et EDF afin d'entériner les dispositions relatives à l'implication d'EDF dans ce projet.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat avec la Métropole, les Compagnons Bâisseurs et EDF relative au projet de lutte contre la précarité énergétique en proposant une amélioration thermique des logements ci-annexée.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous documents afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ